H H H

Direction des études et de la vie de l'étudiant



DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA VIE DE L'ÉTUDIANT

Avis sur la création de la commission d'évaluation des formations et des enseignements à l'université Toulouse III – Paul Sabatier, 2019-2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 décembre 2019

Délibération 2019/12/CFVU - 98

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis favorable sur la création de la commission d'évaluation des formations et des enseignements à l'université Toulouse III – Paul Sabatier, 2019-2020 (document joint).

Toulouse le 16 décembre 2019

La Présidente

Régine ANDRE-OBRECHT

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0 Nombre de votes blancs : 0

Université Toulouse III Bât. administratif central 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 9 Tél.: + 33 5 61 55 66 11 www.univ-tlse3.fr

Proposition concernant la mise en place d'une commission relative à l'évaluation des formations et des enseignements à l'UPS

I. Pourquoi une commission de l'évaluation des formations et des enseignements ?

L'évaluation des formations et des enseignements (EFE) est obligatoire et fait l'objet d'une évaluation par le HCERES (loi ESR).

A l'heure actuelle, le cadre institutionnel de l'EFE à l'UPS est obsolète. Une charte existant depuis septembre 2000 repose sur une mission de l'évaluation qui n'existe plus depuis la rentrée 2019. L'Observatoire de la Vie étudiante possède un personnel dédié à l'EFE mais il est nécessaire de créer une commission pour superviser l'EFE à l'échelle de l'établissement.

II. Composition de la commission

- VP CFVU
- VP étudiant
- 1 représentant par composante santé, IUT, F2SMH, FSI
- 2 élus personnels CFVU
- 2 élus étudiants CFVU
- 1 chargé d'étude OVE
- 1 chargé d'étude SAP

III. Rôle de la commission

1 Missions permanentes

- Assurer le suivi et la mise en œuvre de l'évaluation de la formation et des enseignements
- Animer la réflexion sur la politique d'évaluation et propose des évolutions et adaptations à la CFVU

2 Missions spécifiques pour l'année 2019-2020

- Créer une nouvelle charte de l'évaluation des formations et des enseignements
- Assurer rapidement le suivi et la mise en œuvre de l'évaluation de la formation des M2 pour l'année 2019-2020 (création d'un questionnaire commun, modalités de réalisation de l'enquête, circuit de diffusion des résultats, calendrier...)